

HÔTEL DE VILLE

— *Secrétariat Général*
N° tél. : 01.69.49.76.48
N/Réf. : PF/ED/NLB

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Mairie le 11/9/10 et de la publication le 14/9/10
Le Maire



ARRETE N°2010/370
(Série A)

OBJET : Mise à disposition du 67^{ème} numéro du recueil des actes administratifs de la commune d'Yverres

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24, L 2122-29,

VU le Code des Communes, et notamment l'article R 121-10-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, et notamment son article 18,

VU le décret n°93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : Le 67^{ème} numéro du recueil des actes administratifs (2^{ème} trimestre 2010) de la commune d'Yverres est mis à la disposition du public aux services administratifs de la mairie et de la mairie annexe.

Article 2 : Ce recueil est consultable sur place gratuitement. Il peut également être acheté (aux tarifs en vigueur : au numéro ou par abonnement).

Yverres, le 9 août 2010



Pour le Député-Maire empêché
L'Adjoint délégué

Paule FONTANEU

